

Conditions générales et règlement du jeu de tickets à gratter HOPLA

Tentez de remporter une entrée pour le Centre Aquatique de la Plaine d'Estrée.

Article 1 : Société organisatrice

La société **KEOLIS OISE**, située aux Cailloux de Sailleville, 60290 LAIGNEVILLE, et immatriculée sous le numéro SIRET 527 220 982 00047, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu est régi par les modalités du présent règlement, accessible sur le site internet : www.keolis-oise.fr.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à toute personne physique, majeure ou mineure, résidant en France métropolitaine.

Pour les participants mineurs : Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou de son tuteur légal pour pouvoir participer au jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander une preuve écrite de cette autorisation à tout moment. À défaut de présentation d'une autorisation valable, la participation du mineur pourra être annulée et, le cas échéant, un autre gagnant pourra être désigné.

Vérifications et informations : La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité ainsi que l'adresse postale et/ou électronique des participants. Toute personne ne fournissant pas des informations exactes et complètes, ou communiquant des informations fausses ou trompeuses, pourra être disqualifiée. Les participants acceptent la collecte et l'utilisation de leurs données personnelles, strictement nécessaires à la gestion du jeu, conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Acceptation du règlement : La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de l'une de ses dispositions entraîne l'annulation automatique de la participation et de toute attribution de récompense éventuelle.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu-concours est accessible pendant toute la durée de distribution des tickets à gratter, et ce jusqu'à épuisement total des stocks disponibles. **Le jeu est limité à un**

contingent de 112 tickets gagnants, permettant de remporter un total de 112 entrées pour le Centre Aquatique de la Plaine d'Estrée.

Mécanique du jeu :

Pour participer valablement au jeu, chaque participant doit gratter la case de son ticket :

- Si le ticket découvre la mention « Bravo, c'est gagné ! », le participant remporte une entrée pour le Centre Aquatique de la Plaine d'Estrées.
- Si le ticket découvre la mention « Mince, c'est raté pour cette fois ! », la participation est perdante.

Toute tentative de fraude, de falsification ou de modification du ticket à gratter entraînera l'annulation immédiate de la participation et du gain potentiel.

Article 4 : Tickets gagnants

En cas de ticket gagnant, le bénéficiaire doit se présenter directement au centre aquatique Aquaplaïne muni de son ticket original. Une contremarque lui sera alors délivrée.

Les tickets gagnants sont valables pour une durée de 6 mois à compter du lundi 22 juin 2026.

Article 5 : Dotations

Le jeu-concours est doté d'un total de **112 entrées** pour le Centre Aquatique de la Plaine d'Estrées, réparties à raison d'une (1) entrée par ticket gagnant.

Les lots offerts ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie en numéraire (argent), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Article 6 : Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations ou réclamations relatives au présent jeu-concours doivent être formulées par écrit à l'adresse de la société organisatrice, et ce au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation indiquée au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 7 : Centre Aquatique Aquaplaine

Adresse : Av. Abel Didelet, 60190 Estrées-Saint-Denis

Les enfants de moins de 12 ans sont obligatoirement accompagnés par un adulte.

Le port du bonnet de bain est obligatoire

Horaires :

Grandes vacances :

AQUATIQUE	
LUN	10:00-19:00
MAR	10:00-21:30
MER	10:00-19:00
JEU	10:00-19:00
VEN	10:00-20:00
SAM	10:00-19:00
DIM	10:00-19:00

Période grandes vacances

NAGEURS	
LUN	FERMÉ
MAR	FERMÉ
MER	19:00-20:00
JEU	FERMÉ
VEN	20:00-21:30
SAM	FERMÉ
DIM	09:00-10:00

Période grandes vacances

Période scolaire :

AQUATIQUE	
LUN	11:30-13:30 17:00-19:00
MAR	11:30-13:30 17:00-21:30
MER	14:00-19:00
JEU	11:30-13:30 17:00-19:00
VEN	11:30-13:30 17:00-20:00
SAM	10:00-13:00 14:00-18:00
DIM	10:00-13:00 14:00-18:00

Période scolaire

NAGEURS	
LUN	FERMÉ
MAR	FERMÉ
MER	19:00-20:00
JEU	FERMÉ
VEN	20:00-21:30
SAM	FERMÉ
DIM	09:00-10:00

Période scolaire